ANNEXE 5

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Pouvoir Adjudicateur	**COLLEGE DE LA DHUIS** par Madame Guillaume 45 chemin de Crécy 77100 NANTEUIL LES MEAUX
Objet de la consultation	**VOYAGES SCOLAIRES 2019 DHUIS**
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	05/10/2018
Date et heure de remise des offres	**05/11/2018 à 12 h00**

Article 1 : définition du marché

1-1 OBJET

La consultation porte sur la prestation suivante : organisation de voyages scolaires toutes prestations incluses. Le marché se décompose en trois lots :

Lot n° 1 – voyage scolaire au ski CHATEL 2019,
Lot n° 2 – voyage en Italie 2019,
Lot n° 3 – voyage en Angleterre 2019.

1-2 TYPE DE MARCHÉ

Le présent marché est un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

1-3 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent MAPA est valable à compter de la date de notification du ou des lots jusqu'au 30 juin 2019.

Article 2 : modalité de la consultation

2.-1 PROCÉDURE DE CONSULTATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics. Les soumissionnaires proposent des propositions financières pour un ou des lots. Un acte d'engagement est exigé pour chaque proposition.

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 3 : variantes

Sans objet

Article 4 : dossier de consultation

4.-1 RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : http://mapa.aji-france.com.

4.-2 PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- L'acte d'engagement (cf ATTRI https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016) et la décompositioin du prix global et forfaitaire pour un ou des lots,
- Le cahier des charges,
- Le ou les programmes pour chaque voyage ressortant de la proposition des soumissionnaires.

4-3 MODIFICATION DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **5** jours avant la date de remise des offres.

Article 5 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pièces de candidatures :
- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;
- le K bis.

Pièces constituant l'offre :
- un acte d'engagement et la décompositioin du prix global et forfaitaire pour un ou des lots, ;
- les fiches techniques décrivant le voyage avec photos ou tout autre support (support papier, CD ou DVD) ;
- l'organisation détaillée des prestations selon le programme établi par les soumissionnaires,
- tout document permettant d'apprécier les offres des soumissionnaires.

Article 6 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au plus tard le **lundi 05 novembre 2018 à 12 h00** sous pli indiquant sur l'enveloppe **« MAPA VOYAGES SCOLAIRES 2019 – LOT XXX - »** Elles devront parvenir sous la forme suivante, sous peine de nullité :

Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante COLLEGE DE LA DHUIS – SERVICE DE GESTION 45 CHEMIN DE CRECY 77100 NANTEUIL LES MEAUX – du lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi matin aux horaires d'ouverture du collège.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs expéditeurs sans avoir été ouverts.

Les candidats devront respecter les modalités du code des marchés publics 2006 ainsi que l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Article 7 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 8 : examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère de sélection des offres	*Pondération*	*Commentaire*
Qualité des produits	*30*	*Elle sera appréciée par :* - *les prestations prévues pendant le voyage (détail, photos, etc...* - *les fiches descriptives,* -
Qualité des services associés	*30*	- *Hébergement, etc.*
Prix des prestations	*40*	*Il sera apprécié en fonction du prix global et forfaitaire.*

Une note pondérée est affectée à chaque critère. L'addition des notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle obtenant le nombre de points le plus élevé.